ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE BASTIA ET DE LA HAUTE-CORSE

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse s'est déroulée le vendredi 29 novembre 2019 à 10 H 00 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse en présence de François RAVIER, Préfet de la Haute-Corse, représentant Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de Corse.

Etaient présents :

DOMINICI Jean, VENTURINI Stefanu, GIOVANNI Auguste, PAOLI Jean-François, NICOLAI Don François, MICHELI Virginie, ANDREANI Dominique, ALBERTINI Paola, BRANDALONI Marguerite, CAPOCCHI CASALE Sylvia, CECCARELLI Robert, CESASARINI Léna, GANDOLFI SCHEIT Joseph Henri, GIOVANNANGELI Marie-France, GIROLAMI Charles, GOFFI Karina, IENCO Michel, INNOCENZI Marie, MARCELLI Aurélie, MURATI Carine, NEGRETTI Pierre, PIACENTINI Céline, PIRRONE CARLOTTI Christine, ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick, TROJANI Paul.

Etaient absents excusés :

Pierre ORSINI, Simone VOILLEMIER, Alexandre RUTILY, Aurélia BRACCONI, Marguerite BRANDALONI, Brigitte CECCALDI, Pierre CHIARELLI, Emilie FRANCISCI, Sabine MANGHI, Jean-André MAURIZI, Catherine MORACCHINI, Patricia NERI VIGILANTI, Antoine OTTAVI, Valérie PIFFERINI.

Assistaient également :

M. Philippe ALBERTINI, Directeur Général
M. Henri APICELLA, Directeur Général Adjoint
M. Michel CASTELLANI, Député
M. ROUTARD, Directeur DDFIP
M. Charles LERAY, Administrateur DDFIP
M. Pierre-Olivier BONNOT, Responsable de l'Unité Territoriale DIRECCTE
M. François GROH, Directeur de la Banque de France
M. Paul MARCAGGI, Président de la CCI 2A
M. François RALLO, Représentant le Président de la CAB
M. Paul FLACH, Commissaire aux Comptes
M. Paul-André NICOLAI, Commissaire aux Comptes
M. Charles ZUCCARELLI, Membre Associé
Les Chefs de Département et Chefs de Service

La séance s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

I- PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019
- Adoption du Budget Rectificatif-2/2019
- Demandes d'autorisations d'emprunts – BR-2/2019 :
  - Aéroport BIA / Exploitation : 3 480 000€
  - Aéroport BIA / Taxe Aéroport : 215 000€
  - Aéroport CLY / Exploitation : 650 000€
  - Aéroport CLY / Taxe Aéroport : 43 000€
- Cession de quatre parcelles sises sur la commune de Biguglia cadastrées section C n°338 d'une superficie de 2 975 m^2, section C n°339 d'une superficie de 24 600 m^2, section C n°408 d'une superficie de 21 530 m^2 et section C n°409 d'une superficie de 11 250 m^2
- Convention pluriannuelle de partenariat CCI 2B – Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) – Renouvellement sur la période 2020/2022
- Plan d'actions Electrification des quais des Ports de commerce de Bastia et de l'Ile Rousse relatif à l'impact environnemental des navires
- Interreg Marittimo IT-FR – Direction de l'Enseignement-Formation : Participation au projet GIM (Giovani in Movimento)
- Projet de convention de financement Collectivité de Corse - Regroupement inter consulaire : Dispositif inter consulaire régional de collecte permanente des besoins en compétences des entreprises éligibles au Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)

II- INFORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- Evolution du dossier de réforme des réseaux consulaires spécifique en Corse :
  - Décret du Ministère de l'Economie et de Finances n°2019-885 du 22/08/2019 portant création de la CCI Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de la CCI Locale de Bastia et de la Haute-Corse
  - Courrier du Ministre de l'Economie et des Finances à M. le Président de la CCI de Corse du 05/09/2019
  - Mise en œuvre de l'article 46 de la Loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019 : Cahier des Charges de l'étude
- Contrôle des comptes et de la gestion de la CCI2B par la Chambre Régionale des Comptes
- Prêt à taux Zéro « Investissement & Développement »
- 1ères Assises du Commerce de proximité et de l'Artisanat du Grand Bastia : Restitution des résultats
- Mise en œuvre de la Team France Export
- Compte-rendu de la passation des marchés publics et accords-cadres pour 2019

III- QUESTIONS DIVERSES

Le quorum est atteint avec 26 membres élus présents.

L'Assemblée Consulaire peut valablement siéger et délibérer, le Président Jean DOMINICI ouvre la séance et prononce son propos introductif.

Monsieur le Préfet,
Messieurs le représentant de la DIRECCTE,
Monsieur les Représentants de la DRFIP,
Cher Paul, Cher François,
Chers collègues et chers amis,
Mesdames et Messieurs,

Il m'appartient la lourde tâche de prononcer pour l'ouverture de notre Assemblée Générale, un propos dont la portée va dépasser largement l'ordre du jour de nos travaux.

En effet depuis le décret n°2019-885 du 22 août dernier, les éléments de changement de notre structure, des évolutions lourdes, sont dorénavant officiels et définitivement actés.

Au 31 décembre prochain, l'ordonnance royale du 22 février 1843 sera abrogée, et comme nous l'avons souhaité, la CCI de Bastia et de la Haute-Corse appartiendra à l'Histoire.

Après 64 596 jours d'existence (176 ans, 10 mois et 10 jours), notre CCI cessera d'exister en tant que telle, pour venir dans son union consulaire à la CCI de Corse et à la CCI2A, former une nouvelle entité moderne, solide, et surtout, entièrement tournée vers l'avenir.

Evidemment, il est impossible ici de tracer ou rappeler toute cette Histoire, toute notre Histoire, tant elle est longue et multiple, surtout riche et fournie d'aventures, de succès et d'échecs, de périodes fastes, de crises et d'épreuves, mais je voudrais retenir le meilleur, et pour cela, rendre un hommage particulier aux hommes et aux femmes qui ont fait vivre cette institution, depuis son premier Président M. Louis BERTARELLI, jusqu'à chacune et chacun de nos 410 collaborateurs actuellement au travail pour irriguer et animer toute la cartographie de nos différents métiers et nombreux champs d'action.
Ils ont chacune et chacun à leur poste, à leurs degrés d'implication et d'intervention, contribué à cette extraordinaire aventure consulaire qui va se refermer dans quelques semaines.

Mais si nous ne sommes pas tristes ce matin, c'est que cette histoire consulaire, la nôtre, est loin d'être réellement terminée, …au contraire ! elle est même sur le point de repartir plus forte que jamais !

Tout d'abord, pour l'illustrer : bien sûr une image !

Notre facade, et la présence de Vulcain et de Mercure sur son magnifique fronton, m'autorisera à faire appel à l'Antiquité et à ses nombreux mythes, et celui particulièrement bien venu du Phenix qui tous les 500 ans sentant sa fin venir disparaissait dans son nid en flammes pour mieux renaître de ses cendres.

Bon je vous rassure… on va sûrement éviter les flammes… mais le 1er janvier prochain, nous allons effectivement renaître, et même renaitre plus forts encore ; avec nos amis collègues et voisins de Corse-du-Sud... unis au sein d'une même CCI de Corse, consolidée et métamorphosée, taillée pour faire face à une nouvelle ère consulaire et à tous les défis qui seront et sont déjà au programme.

Alors évidemment, on ne change pas d'histoire comme ça, ni par hasard, ni par un claquement de doigts.

Si le réseau national, en perte de vitesse, condamné même, des anciennes CCI se tourne aujourd'hui vers nous, c'est que l'énergie que nous dégageons, par la mise en mouvement de solutions originales et modernes, envoie des signaux que dorénavant toute la communauté a identifiés et mesurés.

Quels sont-ils en résumé ?

Le premier est probablement le plus spectaculaire ! dans notre pays, les CCI ont souffert et continuent de souffrir de leur faible capacité d'adaptation aux réalités politiques, budgétaires et économiques d'un monde en plein changement : 125 CCI pour 13 régions en France métropolitaine ; 16 landers en Allemagne et même 20 régions en Italie plus proche… comment imaginer un avenir sérieux et solide à nos chacune de nos 3 CCI sur un petit territoire comme la Corse ?

Eh bien sans une volonté nouvelle et une détermination que nous avons puisées chacune et chacun au fond de nos propres convictions et ressources, la situation avait malheureusement de grandes chances de rester bloquée ici comme ailleurs.

J'allais dire ici plus qu'ailleurs !!

En effet, victimes, victimes consentantes même du syndrome des chiens de faïence si répandu dans notre ile, car en plus ici ils ont même parfois tendance à se tourner le dos, les CCI Corse, comme beaucoup de structures héritées du passé ou de la bi-départementalisation, auraient pu s'observer longtemps dans le blanc des yeux, sans anticiper ni réagir... alors que l'histoire générale continuait d'accélérer, la loi PACTE d'intervenir, nos missions d'être contestées, nos ressources à fondre de plus de 75 % en une petite décennie…

Dieu merci, les hommes et les femmes qui ont accédé aux responsabilités consulaires ces dernières années en ont décidé autrement, et sans que l'on ne discerne vraiment qui aura été le pygmalion, les chiens de faïence se sont animés, parlés, compris, et la confiance s'est installée… ouvrant la voie au changement et donc au salut.

Grâce à cette intelligence collective et cette cohésion nouvelle, et notre ami Paul Marcaggi ici présent, que je salue amicalement, en est l'illustration la plus frappante, les forces consulaires ont pu…. et ont su se rassembler au moment le plus propice pour anticiper les échéances et surmonter les écueils.

Le second signal est celui de l'audace : nous sommes les seuls face à l'adversité des réformes à ne pas avoir cédé à la facilité de postures défensives, de repli, les seuls à ne pas avoir supprimé de postes, licencié de collaborateurs, abandonné d'activité…

Au contraire, comme le lutteur Antée qui reprenait ses forces chaque fois qu'il touchait terre, les épreuves de ces dernières années nous ont profité et nous avons pu, grâce à ces ressources morales puisées au fond de nous-mêmes, convaincre l'Etat au plus haut niveau, notre ministre de Tutelle Bruno Le Maire au Parlement, avec évidemment le soutien de Mme la Préfète, du bienfondé de l'expérimentation d'un modèle spécifique d'organisation des CCI insulaires.

Grâce au travail de nos parlementaires et à l'engagement déterminé du Président du Conseil Exécutif de Corse, nous avons pu ainsi obtenir, excusez-nous du peu mais ça n'est pas notre habitude, obtenir un article dédié, un article de la célèbre loi PACTE spécialement consacré aux réseaux consulaires de Corse, et ce fameux article 46 est bien entendu le signal officiel de cette audace, de notre audace, que chacun dorénavant cherche à capter, comprendre et transposer.

Le chemin de l'union ouvert par notre propre volonté nous a donné de la robustesse, prolongé par notre audace, et donc dorénavant par notre projet de nous rattacher à la Collectivité de Corse, il nous donne de la perspective…

Et de la robustesse alliée à de la perspective, cela donne du mouvement ! cela donne à l'Histoire consulaire, l'occasion sérieuse et structurée de rebondir, d'ouvrir un nouveau chapitre que beaucoup ne voyaient pas et que peu pensaient possible il y encore quelques mois.

Alors aujourd'hui cette histoire, ces signaux, ce rebond … toutes ces opportunités ne demandent qu'à être traduites et concrétisées.

Les fées qui se sont penchées sur le berceau de notre nouvelle aventure avaient les bras chargés, et à défaut de cadeaux, les chantiers ne manqueront pas pour les mois qui viennent.

Car soyons clairs, notre plan de travail va désormais réunir et additionner les dossiers actuels de la CCI de Haute-Corse à ceux de la CCI de Corse-du-Sud, sans rupture ni décrochage ! au contraire la famille consulaire réunie, réincarnée et rassemblée, devra relancer et accélérer les efforts conjugués de chacun… pour optimiser les forces et ressources collectives de notre réseau.

Cette réincarnation dynamique et familiale, nous l'avons voulue et nous l'avons construite ! dès demain, dès aujourd'hui même… elle doit donner sa pleine mesure et par son énergie booster les instances ! élargir les horizons et ouvrir les portes d'un avenir consulaire au service de l'économie réelle de la Corse.

Parafe

L'étude prévue à l'article 46, *doit donc être lancée et la Collectivité de Corse doit accélérer ses procédures internes pour que le délai d'un an à compter de la promulgation de la loi PACTE, qui a démarré je le rappelle en mai 2019, soit bien respecté.*

La Convention d'Objectifs et de Moyens*, à intervenir entre notre tutelle préfectorale, CCI France et nous-mêmes, doit aussi être lancée, et même conclue avant la fin de l'année, pour sécuriser la période transitoire entre la situation actuelle et la nouvelle organisation que nous poursuivons.*

Le renouvellement de nos concessions*, et en particulier les procédures et calendriers, doivent être partagés et communiqués ; nous avons mérité de disposer d'un préavis suffisant pour nous préparer et nous adapter aux conséquences des décisions de gestion, quelles qu'elles soient, de la collectivité dans ce domaine, comme dans tous les autres d'ailleurs.*

Evidemment, nos services qui préparent l'union consulaire doivent y parvenir sans mettre le pied à terre, ni même freiner ou ralentir, l'ensemble des plans d'actions, des investissements, des programmes … que nous déployons aux quatre coins de notre espace d'activité.

C'est pour toutes ces raisons, sans regrets ni tristesse, avec tous ces espoirs et avec l'immense satisfaction du travail accompli que je vais clôturer mon propos par des remerciements et des félicitations.

Merci et bravo chers collègues, élus et techniciens, cadres et collaborateurs…

Merci pour toute l'énergie et tout le travail engagé, l'immense somme de travail au service de notre territoire, de nos missions, de nos ressortissants…

Bravo pour vos résultats, nos résultats, ils illuminent, ils constellent même ! par leur valeur et leur qualité la dernière page de notre chapitre, et ils ouvrent par leur performance les pages plus grandes encore de la nouvelle aventure qui s'ouvre devant nous…

Je suis ému, c'est vrai…

Mais aujourd'hui plus que jamais, et comme jamais… je vous dis que je suis plein de fierté !
Très fier de nous ! encore plus fier de vous !

Ça n'est pas mon habitude, ni la vôtre, mais sincèrement… quand je regarde le chemin parcouru, la qualité de nos équipes et les portes que nous avons ouvertes… je me dis que franchement… on n'est pas les élèves les plus maladroits de la classe insulaire, et même soyons francs, on n'est pas non plus les derniers du lycée consulaire national !!!

Merci… et longue vie à la nouvelle CCI de Corse.

Applaudissements

Le Président aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour :

I - PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS :

I-a/ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordinaire du 27 juin 2019 :

Aucune observation n'étant formulée, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 01/29-11-2019/910

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

Parafe

I-b/ Approbation du Budget Rectificatif-2/2019 :

Le Président passe la parole à M. ***Patrick SANGUINETTI, Président de la Commission des Finances,*** qui commente les documents financiers remis à chacun des membres de l'Assemblée.

M. SANGUINETTI commence son propos en précisant que la CCI Bastia a élaboré un Budget Rectificatif-2/2019 qu'elle doit adopter avant le 30 novembre 2019 ; celui-ci est le reflet sur l'année des différents secteurs, particulièrement des concessions.

Concernant la Taxe pour Frais de Chambre 2019 : La trajectoire des ressources fiscales des CCI tracée de manière constante par les différents Gouvernements depuis 2012 conduira à une réduction de notre TFC de plus de 75% à l'horizon 2022.
Ainsi après une contraction de 150 M€ en 2018, le Ministre a annoncé la poursuite du mouvement de réduction avec 100 M€ de moins par an pendant encore 4 ans.
Sans réaction de notre part les perspectives d'affaiblissement puis de mise en péril de la pérennité de nos institutions risqueront fort de s'installer dans les esprits et dans les faits et ce de plus au plus mauvais moment de notre calendrier de renouvellement des concessions.

Un premier espace a été ouvert par le réseau consulaire insulaire (les CCI et les CMA), avec l'ouverture du dossier de **rapprochement avec la Collectivité de Corse**, demande légitimée par le rapport IGF-CGE-CGefi, commandé par la Ministre pour appréhender les pistes d'évolutions au plan national, qui propose dans son scénario n°2 : *« sous réserve d'une analyse juridique plus précise, il faudrait prévoir dans la loi que les CCI deviennent des établissements publics locaux financés par les conseils régionaux auxquels les ressources publiques seraient transférées ».*

Cette opportunité désormais inscrite en première lecture dans la Loi PACTE par son article 46 se traduit par une étude conjointe de ce rapprochement par les services de l'Etat, ceux de la CdC et les nôtres, à réaliser dans l'année qui suivra la promulgation de la loi.

En parallèle, une démarche au niveau national « dite des **CCI hyper rurales** » a été initiée ces derniers mois à l'occasion du PLF 2019 afin que ces dernières soient traitées de manière spécifique quant à la réduction annoncée de la TFC et sa répartition.
Ainsi un amendement à l'art 29 du PLF a introduit la notion de SMAC (Seuil Minimal d'Activité Consulaire) pour les CCIT dont au moins 70 % des communes sont situées en ZRR, ce qui est le cas de la Corse du Sud et de la Haute Corse.

L'arrêté du Ministre de tutelle est intervenu en mai 2019 pour établir les **modalités de calcul et d'affectation de ce SMAC** qui vient se substituer aux Fonds de Péréquation.

Dans son Article 1er, il définit le seuil minimal d'activité consulaire comme le montant minimal de taxe pour frais de chambres nécessaire pour qu'une chambre de commerce et d'industrie territoriale, définie comme rurale, assure des missions de proximité, notamment en matière d'appui aux entreprises, tout en couvrant les frais de structure nécessaires à son bon fonctionnement.

Le barème du seuil minimal d'activité consulaire est fixé en fonction du nombre d'entreprises ressortissantes :

Nombre de ressortissants	SMAC
6 000 ou moins	1 300 000 €

> 6 000 et < ou égal à 10 000	1 600 000 €
> 10 000 et < ou égal à 12 500	1 900 000 €
> 12 500	2 400 000 €

Dans son Article 2, l'arrêté stipule qu'en 2019, chaque chambre de commerce et d'industrie rurale bénéficie d'une dotation de la part de la chambre de commerce et d'industrie de région à laquelle elle est rattachée qui ne peut être inférieure ni au barème défini à l'article 1er, ni au montant perçu en 2018, affecté d'un coefficient de baisse de 10%. La dotation ne peut toutefois être supérieure au montant perçu par la chambre en 2018.

Les montants perçus en 2018 correspondent à la totalité de la taxe pour frais de chambres versée par la chambre de commerce et d'industrie de région à laquelle la chambre de commerce et d'industrie territoriale est rattachée, y compris les financements obtenus en 2018 au titre du fonds de péréquation.

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Rectificatif-2/2019, l'Etablissement s'est appuyé sur les volumes de TACAVE et de TFC adoptés en Assemblée Générale de CCI France le 4 juin 2019.
La CCI de Corse opte pour le versement à chacune des deux CCIT du volume du SMAC tel que défini au niveau de l'Arrêté.

<u>2 357 955 euros pour la CCI Bastia</u> (arrondis à 2 357 950 euros), soit -262 000 euros par rapport à 2018.

Afin de solder la situation nette de la CCI de Corse à fin 2019 (Fonds de Roulement égal à zéro), les deux CCIT contribueront à titre exceptionnel sur leur BR-2/2019 au versement de 50 000 euros chacune à la CCI de Corse, soit 100 000 euros.

<u>Concernant les</u> <u>Concessions Aéroportuaires</u> :

- sur l'<u>Aéroport de Bastia</u> **:** le trafic passagers devrait s'avérer conforme aux prévisions du BR- 1,
  au niveau national : +2,39% et +29 522 pax, grâce au trafic OSP avec +23 470 pax et +3,1%, alors que le trafic hors OSP progresse de +6 052 pax et +1,26% ;
  1 267 029 pax projetés au 31/12/2019
  au niveau international : l'année devrait se traduire par une contraction de -13 415 pax soit -4,66% ;
  274 230 pax projetés au 31/12/2019

  ⇨ soit un total de 1 541 259 pax à l'horizon fin 2019, soit +1,06%

- sur l'<u>Aéroport de Calvi</u> **:** globalement, le trafic devrait s'avérer conforme aux prévisions du BR-1,
  au niveau national : stabilité avec +0,25% et +667 pax ;
  271 087 pax projetés au 31/12/2019
  au niveau international : +2,07% et +1 344 pax
  66 213 pax projetés au 31/12/2019

  ⇨ soit un total de 337 300 pax à l'horizon fin 2019, soit +0,60%

Concernant les Concessions Portuaires, les programmes des compagnies maritimes se sont caractérisés tout au long de la saison par une contraction de l'offre par rapport à 2018 ; les trafics attendus sur L'Ile-Rousse sont néanmoins supérieurs aux prévisions du BR-1 d'avant saison ;

- sur le Port de Bastia, la contraction des trafics passagers et véhicules est plus importante que prévue ; seul le trafic marchandises est supérieur à la prévision,
  - un trafic passagers de 2 120 000 pax, soit -68 719 pax et -3,14% ;
  - un trafic véhicules de 746 000 vhc, soit -46 412 vhc et -5,86% ;
  - un nombre d'escales de 2 266, soit -285 et -11,17% ;
  - un trafic marchandises à 873 000 mètres linéaires soit +1,53%.

- sur le Port de L'Ile Rousse,
  - un trafic passagers de 338 000 pax, soit -75 907 et -18,33% ;
  - un trafic véhicules de 117 413 vhc, soit -25 635 vhc et -17,92% ;
  - un nombre d'escales de 348, soit -110 et -24,02% ;
  - mais un trafic marchandises en hausse à 97 102 tonnes, soit +15 079 et +18,38%.

Concernant le Prêt à Taux Zéro « Investissement et Développement » : Dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement et des mesures en faveur des TPE & PME, la CCI2B et l'Agence de Développement économique de la Corse ont lancé en partenariat avec les Banques de la Place, un nouveau prêt à taux 0%, destiné à financer, les Investissements, la croissance et le développement des TPE/PME de la Haute Corse.

Ce nouveau dispositif poursuit le double objectif, d'une part d'inciter les entreprises à investir, moderniser et mettre aux normes leurs outils de travail, tout en les invitant à conserver leurs fonds propres en faisant appel au financement bancaire.

Le principe consiste à prendre en charges les frais de dossier et les intérêts des prêts consentis par les banques pour favoriser l'investissement des entreprises des secteurs du Commerces des services et du Tourisme de la Haute Corse.

Depuis 2017, ce dispositif a connu un glissement constant afin de tenir compte des retards et délais d'instruction très difficile à cerner pour finalement faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse n°19/249 AC du 25 juillet 2019.

Pour ce projet de BR-2/2019, la quote part de la CCI Bastia est inscrite pour 50 000 euros**.**

L'utilisation du Fonds de Roulement Net Disponible du Service Général : Création d'un Fonds de Réserve

Comme énoncé en préambule, le Gouvernement a acté la compression de la TFC affectable à la CCI2B jusqu'en 2022.

Le niveau de Fonds de Roulement Net Disponible du Service Général constaté au 31 décembre 2016 s'élevait à 2 281 242 euros, s'établissant à 116 jours de charges décaissables ;

Les éléments du Rapport IGF du 29 avril 2014 indiquent que le niveau de Fonds de Roulement d'une CCI n'est certes pas normé, mais qu'il est raisonnable de l'établir entre 60 et 90 jours ;

Il a été proposé de faire tendre en cinq exercices le niveau de Fonds de Roulement Net Disponible du Service Général vers un niveau correspondant à 75 jours de charges décaissables, soit une utilisation de 809 449 euros sur la période, pour le porter de 2 281 242 euros actuellement à 1 471 793 euros en 2022.

Il a été donc proposé en premier lieu de dissocier le Fonds de Roulement du Service Général, qui s'élevait au 31/12/2016 à 2 281 242 euros, en deux parts :

- Le Fonds de Roulement qu'il conviendra de conserver fixé à la moyenne de la fourchette tracée par l'IGF, soit pour 75 jours à 1 471 793 euros ;
- Un Fonds de réserve constitué des excédents budgétaires des exercices antérieurs qu'il a été proposé de réinjecter dans les programmes d'actions de la CCI de manière dégressive au cours des 5 prochaines années, soit 809 449 euros.

Exercice	Utilisation du Fonds de Reserve en excédent	Economies de Gestion et nouvelles ressources alternatives	Perte de TFC
2018	242 834,65 €	380 165,35 €	623 000 €
2019	202 362,21 €	420 637,79 €	623 000 €
2020	161 889,77 €	461 110,23 €	623 000 €
2021	121 417,33 €	501 582,67 €	623 000 €
2022	80 944,88 €	542 055,12 €	623 000 €
	809 448,84 €		

Pour ce projet de budget rectificatif-2/2019, l'utilisation du Fonds de Réserve en excédent s'élève à 202 400 euros.
Cette utilisation du Fonds de Roulement permettra outre de le situer dans la fourchette raisonnable définie par l'IGF, de permettre à la CCI, par sa mise en œuvre progressive, de gérer la conversion budgétaire nécessaire à son adaptation aux nouvelles conditions de ressources, et en particulier à la nouvelle baisse.

Ces hypothèses, même à minima et sous fortes contraintes pour certains secteurs, permettent à la CCI Bastia d'obtenir des résultats toujours remarquables, mais néanmoins en recul par rapport à l'exécuté 2018.

Le **REX (+2,65 M€) est certes toujours élevé mais évolue de manière contrastée par rapport aux deux derniers budgets votés :**

- ⇨ **-**32,9% soit -1,3 M€ par rapport au BE 2018 ;
- ⇨ mais +8,23% soit +201 k€ par rapport au BR 2019.

- ***Les produits d'exploitation (44,7 M€)*** sont orientés à la baisse entre les deux exercices (-327 k€ soit -0,73%), caractérisés par :
  - une contraction de la ressource fiscale globale de -10% et -262 k€ par rapport à 2018 ;
  - des droits de port (5 644 k€) en retrait de -3,35% soit -196 k€ par rapport à 2018 du fait de trafics en recul sur les deux concessions portuaires mais supérieurs à la prévision :
    - ⇨ Port de Bastia avec 4 835 k€ : -2,37% soit -117 k€ par rapport à 2018, et stable par rapport au BR-1,
    - ⇨ Port de l'Ile-Rousse avec 809 k€ : -8,85% soit -78,6 k€ par rapport à 2018 mais +9,39% soit +69 k€ du fait de trafics meilleurs que prévus au BR-1,

- des redevances aéroportuaires stables à 25 M€ ;
- des autres prestations de services en recul entre les deux exercices à 6,77 M€ à -1% ; la contraction de -1,63% et -112 k€ entre le BR-1 et le BR-2 correspond essentiellement aux hypothèses de trafics passagers sur le Port de Bastia inférieures à la prévision d'avant saison (-2,23% au BR-1 pour -3,14% au BR-2) ;
- un recul des redevances industrielles de -109 k€ par rapport à 2018 correspondant à la fin de la convention liant la CCI Bastia et Action Logement en septembre 2018 ;
- une baisse des prestations de formation à 519 k€ de -17,21% soit -108 k€ par rapport au BE 2018 essentiellement sur la formation continue (388 k€ au BE 2018 pour 247 k€ au BR-2) ;

- ***Les charges d'exploitation (42,07 k€)*** progressent de +280 k€ et +0,67% entre les deux exercices, alors qu'elles sont en baisse par rapport au BR-1/2019 (-528 k€ et -1,24%) :
  - baisse des achats de -2,33% et -41 k€, mais les postes de charges évoluent de manière contrastée :
    - ⇨ eau : -59 k€ (fuite d'eau en 2018 sur l'aéroport de Bastia) ;
    - ⇨ combustible : -29 k€ (aéroport de Bastia) ;
    - ⇨ fournitures de bureau, informatiques et pour photocopies : +30 k€ ;
    - ⇨ habillement et vêtements de travail : -53 k€.
  - progression des services extérieurs de +418 k€ soit +3,78%, mais cette évolution est contrastée selon les secteurs :
    - ⇨ sur le Service Général : contraction de -3,33% et -114 k€ essentiellement sur la DET sur les actions en faveur des ressortissants ;
    - ⇨ sur le Port de Bastia dans sa partie exploitation, progression de +50 k€ du poste « car sur les terre-pleins », des postes entretien et réparation de +21 k€ et de +30 k€ des contrats d'entretien, mais -130 k€ des prestations de sûreté résultant de la contraction du trafic plus forte que prévue (cf en produits poste redevances sur cette entité) ;
    - ⇨ sur l'Aéroport de Bastia,
      - nettoyage des locaux +23 k€,
      - assistance PMR +41 k€,
      - entretien et réparations et contrats d'entretien +28 k€,
      - et autres honoraires +102 k€ (dont +50 k€ d'assistance élaboration cahiers des charges pour le renouvellement des concessions),
    - ⇨ sur l'Aéroport de Calvi,
      - nettoyage des locaux + 23 k€,
      - et assistance PMR +31 k € pour Calvi,
  - les charges de personnel passent de 22,4 M€ au BE 2018 à 22,5 M€ au BR-2/2019 sur les concessions, afin de maintenir et/ou renforcer les équipes opérationnelles ;
  - les dotations aux amortissements et provisions (4,06 M€) sont en retrait entre les deux exercices (-3,17%).

Le résultat financier (-12,74 M€) est structurellement déficitaire ; ce déficit est accentué par la forte progression des dotations aux provisions pour amortissement de caducité (charges calculées) passant de 5,4 M€ au BE 2018 à 12,77 M€ au BR-2/2019.

Le **résultat exceptionnel (+399 k€)** est constitué :
- pour les produits :
  - des quote parts de réintégrations des subventions d'équipements (327 750 euros),

- de produits de cessions d'actifs (ensemble immobilier et terrain sur la zone de Purettone) pour 197 000 euros,
- des remboursements d'assurances suite à des sinistres pour 22 150 euros,
- et pour 26 270 euros le dénouement d'un litige avec l'URSSAF sur le Port de Bastia.

- pour les charges :
  - de la valeur nette comptable de la cession de l'ensemble immobilier de Purettone pour 80 000 euros,
  - de la contribution exceptionnelle de 50 000 euros à verser à la CCI de Corse pour, à la fois maintenir le niveau du SMAC au niveau de l'Arrêté et solder la situation nette de la CCI de Corse à fin 2019,
  - et pour 52 500 euros des travaux de barriérage sur le Port de bastia suite à des intempéries datant de 2018.

Résultant principalement du résultat financier fortement déficitaire, le résultat net comptable se traduit par une forte perte de -9 690 200 euros.
Cet indicateur, du fait des dotations pour amortissement de caducité, et de la date de fin de concession (31/12/2020), n'a plus d'intérêt : l'indicateur pertinent est plus que jamais la capacité d'autofinancement.

Traduisant bien le dynamisme de la CCI Bastia, particulièrement au niveau de la gestion de ses concessions, la **CAF** de **6,6 M€** se situe à un niveau toujours remarquable :
- -1 417 k€ soit -17,7% par rapport au BE 2018,
- mais +91 k€ soit +1,39% par rapport au BR-1/2019.

La CCI Bastia peut continuer de développer un programme d'investissements soutenu de 17,4 M€, dont 8,5 M€ pour la partie exploitation de l'aéroport de Bastia-Poretta, et 4,2 M€ pour la partie exploitation du Port de Bastia.
Le financement est assuré, outre la CAF, par 3,23 M€ de subventions d'équipement sur les concessions, et des emprunts sur les concessions aéroportuaires à hauteur de 6,872 M€.
Le solde budgétaire se traduit par une utilisation du Fonds de Roulement à hauteur de -2,32 M€ :
le FdR brut s'établit à 44,67 M€ à l'horizon fin 2019.

✓ **Service Général**

L'Assemblée Générale de CCI FRANCE, en date du 4 juin 2019, a voté une répartition de la TACVAE en tenant compte des dispositions relatives au SMAC : la ressource fiscale pour la CCI Bastia est estimée à **2 357 950 euros pour l'ensemble de l'Etablissement** dont **2 157 950 euros pour le Service Général pour sa Direction des Entreprises et des Territoires**.

Au niveau des produits, pour 2018, un avenant à la convention avec Action Logement avait été signé par les deux parties avec une échéance au 30 septembre 2018 avec la comptabilisation d'une refacturation de 110 613 euros en redevances industrielles : ce produit disparait pour 2019.

Les charges courantes (achats et services extérieurs) sont en retrait de -2,64% soit -93 k€ entre les deux exercices à 3,45 M€ : l'Institution a su s'adapter à la diminution de ses ressources sans diminuer pour autant les actions et opérations au bénéfice des ressortissants et de son territoire.
Comme exposé en préambule, la CCI Bastia a décidé de créer un fonds de réserve de 809 449 euros issu du Fonds de Roulement Net Disponible au 31/12/2016 et de le réinjecter dans les programmes d'actions de la CCI de manière dégressive au cours des 5 prochaines années.

La vocation de ce service est de réaliser des actions et d'occuper le terrain auprès des ressortissants ; les indicateurs sont supérieurs à la prévision.

Les autres postes de charges sont également en retrait par rapport à 2018, notamment les charges de personnel (-2,47% soit -65 k€).
Les contributions versées se contractent de -101 k€ : elles correspondent exclusivement à la TFC versés au Service Formation.

Le REX est négatif à -189 k€, alors que le résultat comptable s'élève à -45 k€.
De plus, une contribution exceptionnelle de 50 000 euros à verser à la CCI de Corse est inscrite dans ce budget pour, à la fois maintenir le niveau du SMAC au niveau de l'Arrêté et solder la situation nette de la CCI de Corse à fin 2019.

Des cessions à hauteur de 197 000 euros (ensemble immobilier et terrain) sur la zone de Purettone permettent d'atténuer ces résultats.
La CAF est positive à +139 k€ et permet de faire face à tous les engagements de l'entité, remboursement de la part en capital de l'emprunt et investissements.
Un programme d'investissements de l'ordre de 405,85 k€ a été inscrit sur cet exercice, principalement dans le domaine informatique (logiciels, réseaux et matériels), et travaux.
Comme prévu et annoncé, le solde budgétaire se traduit par une utilisation du fonds de roulement de -202 400 euros (fonds de réserve).

✓ **Service Formation**

Le secteur Formation est lui aussi impacté par la contraction de la TFC 2019 : sa quote part est de 200 000 euros pour 301 k€ en 2018.
Le secteur, dont la situation budgétaire s'est améliorée depuis plusieurs exercices, essaie de compenser une partie de ces pertes en diversifiant ses offres de formation.
Mais sur 2019, elle est en difficulté sur le secteur de la formation continue où son chiffre d'affaires est en net recul par rapport à 2017 et 2018 (388 k€ pour les deux exercices) ; les prévisions s'établissent pour le BR-2/2019 à 247 k€ pour 442 k€ au BR-1.

La DEF inscrit un volume de 164 k€ d'investissements, dont :
- 89 k€ correspondant à des travaux de climatisation dans l'amphithéâtre et dans la partie administration,
- et 47 k€ d'investissements rendus nécessaires pour le nouveau référentiel CACES.

Le solde budgétaire se traduit par une utilisation du FDR à hauteur de 57,25 k€.

✓ **Port de Bastia – Exploitation**

Comme annoncé en préambule, la contraction des trafics passagers et véhicules est plus importante que prévue au BR-1, à savoir :
- un trafic passagers de 2 120 000 pax, soit -68 719 pax et -3,14% ;
- un trafic véhicules de 746 000 vhc, soit -46 412 vhc et -5,86% ;
- un nombre d'escales de 2 266, soit -285 et -11,17% ;
- un trafic marchandises à 873 000 mètres linéaires soit +1,53%.

Les indicateurs comptables et financiers sont tous en retrait par rapport au dernier exercice.

Découlant d'un programme d'investissements soutenu avec pour conséquence une nette progression des dotations aux amortissements sur immobilisations et de caducité du fait également de la date de fin de la concession au 31 décembre 2020, le REX et le résultat comptable ne sont plus des indicateurs de référence : seule la CAF, par le jeu du retraitement des produits et charges calculés, s'avère pertinente.

Le **REX (-213 k€)**, en net repli par rapport à l'exercice précédent (407 k€) se caractérise par :

- une contraction des produits d'exploitation à 8,17 M€ (-2,5% soit -210 k€) résultant des trafics passagers et véhicules en baisse ;
- une progression des charges d'exploitation de +5,13% et +409 k€ pour atteindre 8,4 M€ :
    - autres achats et charges externes (1 514 k€) : +63 k€ et +4,35% correspondant pour l'essentiel à la progression de +50 k€ du poste « car sur les terre-pleins », de +21 k€ des postes entretien et réparation et de +30 k€ des contrats d'entretien ;
    - charges de personnel (4 155 k€) : +76 k€ soit +1,87% (évolutions statutaires et renforcement des équipes) ;
    - et dotations aux amortissements (1,7 M€) : +243 k€ soit +16,7%.

Le résultat financier (-2,84 M€) fortement négatif, et ce déficit est accentué par des dotations aux provisions pour amortissement de caducité passant de 1,8 M€ au BE 2018 à et 3 M€ pour le BR-2/2019.
Le résultat exceptionnel (31 k€) est constitué :

- Pour les produits : des réintégrations de quote part de subventions d'équipement pour 44 000 euros, et du dénouement d'un litige avec l'URSSAF pour 26 270 euros,
- Pour les charges : de travaux de barriérage suite à des suites datant de 2018 pour 52 500 euros.

Le **résultat comptable est logiquement fortement négatif à -3 023 950 euros**.
Par le jeu des réintégrations et retranchements des produits et charges calculés, la **CAF (1 646 k€)** se contracte de -343 k€ et -17,24% par rapport à 2018**.**
Néanmoins, la concession poursuit un **programme soutenu d'investissements de 4,186 M€** (dont 775,3 k€ de fonds de concours CTC : études site actuel, études Carbonite et études complémentaires PGPC)
Hormis 150 100 euros de fonds Feder de subventions d'équipements, le financement des autres investissements est assuré par la CAF.
La partie Sûreté du Port de Bastia continue à rembourser l'avance reçue en 2012 par la partie Exploitation, à savoir 24 000 euros pour ce budget.
Le solde budgétaire se traduit par une utilisation du FDR à hauteur de -2,4 M€.

✓ **Port de Bastia - Sûreté**

Le budget de cette entité s'élève à 1 444 400 € et doit s'équilibrer chaque année par des redevances visant à assurer le financement des mesures de sûreté.
Les tarifs ont été réajustés au 1er novembre 2017 pour couvrir l'ensemble des charges suite à l'élévation du niveau de contrôle imposée dans le courant de l'été 2016 suite aux attentats sur le territoire national.
Il est prévu 126 000 euros d'investissements correspondant à des équipements de détection et à la création d'un local pour l'installation d'équipement de détection.
Ce secteur continue à rembourser l'avance budgétaire consentie au 31/12/2012 par la section exploitation de la concession, à savoir 24 000 € pour ce projet de budget.

✓ **Port de l'Ile-Rousse - Exploitation**

Les programmes des compagnies maritimes se sont caractérisés tout au long de la saison par une contraction de l'offre par rapport à 2018 ; les trafics attendus sur L'Ile-Rousse sont néanmoins supérieurs aux prévisions du BR-1 d'avant saison :

- un trafic passagers de 338 000 pax, soit -75 907 et -18,33% ;
- un trafic véhicules de 117 413 vhc, soit -25 635 vhc et -17,92% ;
- un nombre d'escales de 348, soit -110 et -24,02% ;
- mais un trafic marchandises en hausse à 97 102 tonnes, soit +15 079 et +18,38%.

Les indicateurs comptables et financiers sont par conséquent tous supérieurs à la prévision.
Découlant d'un programme d'investissements soutenu avec pour conséquence une nette progression des dotations aux amortissements sur immobilisations et de caducité du fait également de la date de fin de la concession au 31 décembre 2020, le REX et le résultat comptable ne sont plus des indicateurs de référence : seule la CAF, par le jeu du retraitement des produits et charges calculés, s'avère pertinente.

Dès lors, le **REX redevient positif à +37,8 k€,** et se caractérise par :

- des produits d'exploitation (1 066 k€) en forte baisse de -17,8% et -230 k€ par rapport à 2018 (-112 k€ sur les droits de Port et redevances d'usage résultant des trafics, et -114 k€ correspondant à des reprises sur provisions pour créances clients sur 2018 – opération neutralisée dans le calcul de la CAF / cf charges exceptionnelles) ;
  Par contre, les produits d'exploitation sont en progression de +9% et +88,5 k€ par rapport à la prévision d'avant saison.
- des charges d'exploitation (1 029 k€) en progression de +1,5% et +15 k€ principalement sur des postes d'entretien et réparations en services extérieurs.

Le résultat financier (-185 k€) est structurellement négatif ; ce déficit résulte de la progression d'année en année des dotations aux provisions pour amortissement de caducité (199 k€).
Le résultat exceptionnel (107 k€) est uniquement constitué des réintégrations de quote-part de subventions d'équipement. *Le résultat exceptionnel de 2018 négatif se caractérisait par le passage en pertes de créances douteuses pour 120 k€ impactant directement la CAF (cf reprise sur provisions en exploitation).*
Résultant des résultats précédents, le résultat comptable est déficitaire à -40 k€.

Par le jeu des réintégrations et des retranchements des produits et charges calculés, la CAF (350 k€), toujours élevée, se contracte de -1,4% et -5 k€ par rapport à l'exercice précédent mais progresse par rapport au BR-1 de +16,8% soit +50 k€.
Elle permet à la concession de poursuivre son programme d'investissements soutenu de 748 k€, avec 493,75 k€ de subventions d'équipements, dont 450,5 k€ sur l'opération PEIM 002 « déroctage» inscrite pour 530 k€ pour ce budget.
Le solde budgétaire se traduit un accroissement du FdR de +60,55 k€.

✓ **Port de L'Ile-Rousse - Sûreté**

Le budget de cette entité s'élève à 250 500 € grâce à des redevances visant à assurer le financement des mesures de sûreté.

Les tarifs ont été réajustés au 1er novembre 2017 pour couvrir l'ensemble des charges suite à l'élévation du niveau de contrôle imposée dans le courant de l'été 2016 suite aux attentats sur le territoire national.
Aucun investissement n'est programmé sur cet exercice.
Le solde budgétaire se traduit par un accroissement du FdR de +12,4 k€.

✓ **Aéroport de Bastia-Poretta - Exploitation**

Comme évoqué en préambule, le trafic passagers devrait s'avérer conforme aux prévisions du BR-1, à savoir :

- au niveau national : +2,39% et +29 522 pax, grâce au trafic OSP avec +23 470 pax et +3,1%, alors que le trafic hors OSP progresse de +6 052 pax et +1,26% ;
    - ***1 267 029 pax projetés au 31/12/2019***
- au niveau international : l'année devrait se traduire par une contraction de -13 415 pax soit -4,66% ;

⇨ soit un total de 1 541 259 pax à l'horizon fin 2019, soit +1,06%

Découlant d'un programme d'investissements soutenu avec pour conséquence une nette progression des dotations aux amortissements sur immobilisations et de caducité du fait également de la date de fin de la concession au 31 décembre 2020, le REX et le résultat comptable ne sont plus des indicateurs de référence : seule la CAF, par le jeu du retraitement des produits et charges calculés, s'avère pertinente.

Néanmoins, le REX est toujours fortement positif et se situe à 2 395 k€ et en hausse par rapport aux deux derniers budgets votés (+10,8% par rapport à 2018 et +9,5% par rapport au BR-1/2019 :

- Les produits d'exploitation se situent à 10,47 M€ : résultant de la hausse du trafic même minime, ils progressent entre les deux exercices de +139 k€ et +1,35% principalement sur les redevances aéronautiques (+92 k€) ;
- Les charges d'exploitation (8,08 M€) baissent de -1,15% et -93,6 k€ par rapport à 2018 :
    - les achats baissent de -38 k€ et -6% sur les postes eau avec -60 k€ (la consommation de 100 k€ sur 2018 résultait d'une fuite), et combustible avec -30 k€ ; par contre, le poste « habits et vêtement de travail » augmentent de +45 k€ ;
    - les services extérieurs progressent, quant à eux, de +152 k€ entre les deux exercices : nettoyage des locaux +23 k€, assistance PMR +41 k€ et entretien et réparations +28 k€ et autres honoraires +50 k€ (assistance dans l'élaboration des cahiers des charges pour le renouvellement des concessions),
    - le poste charges de personnel (3 480 k€) progresse de +92 k€ et +2,7%, résultant de l'application du statut et du renforcement des équipes opérationnelles de la plate-forme afin d'assurer tout au long de l'année une qualité de services optimums rendus aux compagnies et aux passagers ;
    - le poste contributions versées augmente de +102 k€ soit +24% en raison de charges des services centraux à répartir plus élevées qu'au BE 2018 mais surtout du poids de cette entité par rapport à l'ensemble de l'Etablissement, notamment avec près de la moitié des investissements inscrits de l'Etablissement pour 2019 ;
    - le poste dotations aux amortissements est en retrait de -305 k€ soit -46% ;

Le résultat financier (-8 052 k€) est structurellement et fortement négatif, et ce déficit est accentué par des dotations aux provisions pour amortissement de caducité passant de 2,63 M€ au BE 2018 à 8 M€ au BR-2/2019.

Le résultat exceptionnel (65,3 k€) est essentiellement constitué des réintégrations de quote-part de subventions d'équipement.
Au BE 2018, le résultat exceptionnel de +322 k€ correspondait à des produits exceptionnels liés à l'annulation de charges à payer sur des mesures incitatives-marketings sur 2016 et 2017 pour 238 k€.

Logiquement, et découlant de la forte progression entre les deux exercices du poste de dotations aux amortissements de caducité, le résultat comptable est fortement négatif à -5,6 M€.

Par le jeu des réintégrations des dotations aux amortissements et provisions et des retranchements des quote-part de subventions d'équipement, la CAF s'établit à un niveau de 2,7 M€, certes en retrait de -9,8% et -293 k€ (cf la partie exceptionnelle ci-dessus) par rapport au BE 2018, mais en progression de +6,94% et +175 k€ par rapport au BR-1/2019.

Les investissements sont toujours importants et s'élèvent à 8,55 M€ ; outre la capacité d'autofinancement, le plan de financement est assuré par 2,47 M€ de subventions d'équipements CTC et des emprunts pour un volume total de 4,716 M€.
Un certain volume d'emprunts autorisés inscrits sur ce BR-2/2019 (1 892 k€) correspondent à des opérations d'investissements déjà réalisés sur des exercices antérieurs :

- BIAOP15 « traitement structure métallique 1ère tranche » : emprunt autorisé de 150 k€ (100%) ;
- BIA-OP25 « extension parkings aéronefs (création de deux postes avion) » : emprunt autorisé de 848 k€ (40% de l'opération) pour 200 k€ inscrits au BR-2/2019 avec 120 k€ de subventions d'équipement (60% CdC) ;
- BIA-OP21 « travaux VRD 2e tranche » : emprunt autorisé de 248 k€ (40% de l'opération) pour 80 k€ inscrits au BR-2/2019 avec 48 k€ de subventions d'équipement (60% CdC) ;
- BIA-OP29 « optimisation et évolution des banques d'enregistrement » : emprunt inscrit de 650 k€ (60 k€ inscrits au BR-2/2019) ;
- BIA-OP10 « remplacement et évolution des systèmes thermiques et aérauliques » : emprunt autorisé de 560 k€ pour 1,4 M€ inscrits au BR-2/2019 ;
- BIA-OP 36 « remplacement et évolution système de gestion des parkings » : emprunt autorisé de 320 k€ pour 180 k€ inscrits au BR-2/2019.

Le solde budgétaire se traduit alors par un accroissement du FDR de +713 k€.

✓ **Aéroport de Bastia-Poretta - Sûreté/SSLIA**

L'option a été prise d'inscrire un volume de taxe aéroport dite de « majoration » (0,88 €) en complément des recettes de la taxe aéroport résultant du nombre prévisionnel de pax : ces 2 types de produits couvrent l'ensemble des charges éligibles au titre de la DGAC.
La DGAC a validé l'intégration dans les fiches taxe aéroport des charges éligibles correspondant aux services rendus par certains agents de la section exploitation au profit de la section régalienne de la concession (courrier de février 2011) ; ces volumes étant comptabilisés dans la partie exploitation, une contribution équivalente vient abonder les produits de la partie exploitation : 373 300 € de la 131 vers la 130 (Bastia-Poretta).
Les indicateurs ne peuvent pas, par conséquent, subir de variations importantes entre deux exercices. Ils sont largement positifs et permettent de faire face à l'ensemble des engagements de l'entité : le budget 2019 de cette entité s'élève à 11,3 M€.

Les investissements sont inscrits pour un volume de 1,46 M€ ; outre la capacité d'autofinancement, le plan de financement est assuré par des emprunts à hauteur de 718 k€.

Concernant les plans de financement, il est utile de préciser que :

- un emprunt autorisé de 120 k€ est inscrit pour l'opération BIA-OP38 « création d'un 4e PIF » réalisée en 2018 ;
- l'opération BIA-OP37 SSLIA « extension garage,… » inscrite pour 600 k€ a fait l'objet d'une mobilisation d'emprunt à hauteur de 456,6 k€ sur 2017 (obligation de le mobiliser avant le 31 décembre 2017).

Logiquement, le solde budgétaire se traduit par une utilisation du Fonds de Roulement à hauteur de -529,85 euros.

✓ **Aéroport de Calvi - Exploitation**

Globalement, le trafic devrait s'avérer conforme aux prévisions du BR-1, à savoir une faible progression :

- au niveau national : stabilité avec +0,25% et +667 pax ;
  - ***271 087 pax projetés au 31/12/2019***
- au niveau international : +2,07% et +1 344 pax
  - ***66 213 pax projetés au 31/12/2019***

⇨ soit un total de 337 300 pax à l'horizon fin 2019, soit +0,60%

Découlant d'un programme d'investissements soutenu avec pour conséquence une nette progression des dotations aux amortissements sur immobilisations et de caducité du fait également de la date de fin de la concession au 31 décembre 2020, le REX et le résultat comptable ne sont plus des indicateurs de référence : seule la CAF, par le jeu du retraitement des produits et charges calculés, s'avère pertinente.

Malgré tout, le REX est positif à +248 000 euros, mais en retrait par rapport aux deux derniers budgets de -21% et -67 k€ :

- Les produits d'exploitation se situent à 2,26 M€ en retrait de -2% et -51 k€ par rapport au BE 2018, mais +0,7% et +16 k€ par rapport au BR-1/2019 ;
- Les charges d'exploitation (2 M€), quant à elles, progressent par rapport à 2018 et à la prévision :
  - +0,8% et +15,8 k€ par rapport au BE 2018,
  - et +4,33% et +83 k€ par rapport au BR-1/2019,

essentiellement sur des postes tels que le nettoyage des locaux (nouveau marché), l'assistance PMR (prestataire externe) et la maintenance informatique ; les autres postes de charges augmentent faiblement ou sont en retrait.

Le **résultat financier (-1 433 k€)** est **structurellement négatif**, et ce déficit est accentué par des dotations aux provisions pour amortissement de caducité passant de 673 k€ au BE 2018 à 1 373 k€ au BR-2/2019.

Le **résultat exceptionnel s'élève à 1 100 euros.**

Le résultat exceptionnel du BE 2018, fortement positif à +255 k€, était constitué :

- *d'un dégrèvement de la DGFIP prononcés en matière de taxe professionnelle au titre des années 2008 et 2009 sur l'aéroport de Calvi dans sa partie exploitation (122 542 euros) ;*
- *de la régularisation d'une erreur entre entités aéroportuaires survenue dans les comptes 2017 concernant des provisions CET (compte épargne temps) pour 87 838,19 euros ; cette charge ayant été supportée à tort dans les comptes par la partie exploitation de Calvi ;*
- *et d'annulations de charges à payer de mesures incitatives-marketing 2016 et 2017 pour 42 371 euros.*

Logiquement, et découlant de la forte progression entre les deux exercices du poste des dotations aux amortissements financier, le résultat comptable est fortement négatif à -1 183 500 euros.

Par le jeu des réintégrations dotations aux amortissements et provisions et des retranchements des quotes-parts de subventions d'équipement, la CAF s'établit à 356 k€ en baisse par rapport aux deux derniers budgets votés :

- -18,9% et -83 k€ par rapport au BR-2/2019,
- et -47% et -318 k€ par rapport à 2018 : mais si on neutralise les produits exceptionnels (253 k€), on arrive à une CAF de l'ordre de 420 k€ pour 2018 soit -15% et -65 k€.

Ce niveau de CAF permet à la concession de poursuivre un programme d'**investissements de 853,5 k€**, complétée par 108,5 k€ de subventions CdC et 670 k€ d'emprunts, dont 420 k€ (emprunt autorisé) pour l'opération CLY-OP24 correspondant au solde de cette opération (170 k€ inscrits sur ce BR-2/2019).
Le solde budgétaire se traduit par un accroissement du FdR de +88 k€.

✓ **Aéroport de Calvi – Sûreté/SSLIA**

L'option a été prise d'inscrire un volume de taxe aéroport dite de « majoration » (0,88 €) en complément des recettes de la taxe aéroport résultant du nombre prévisionnel de pax : ces 2 types de produits couvrent l'ensemble des charges éligibles au titre de la DGAC.
La DGAC a validé l'intégration dans les fiches taxe aéroport des charges éligibles correspondant aux services rendus par certains agents de la section exploitation au profit de la section régalienne de la concession (courrier de février 2011) ; ces volumes étant comptabilisés dans la partie exploitation, une contribution équivalente vient abonder les produits de la partie exploitation : 205 100 € de la 136 vers la 135 (Calvi).

Les indicateurs ne peuvent pas, par conséquent, subir de variations importantes entre deux exercices. Ils sont largement positifs et permettent de faire face à l'ensemble des engagements de l'entité : le budget 2019 de cette entité s'élève à 5,85 M€.

Les investissements s'élèvent à 924,5 M€ ; des emprunts pour un volume global de 768 M€ complètent le plan de financement.

M. SANGUINETTI fait part à l'Assemblée de l'avis favorable de la commission des finances réunie le* 18 *novembre 2019 sur le budget Rectificatif-2/2019, dont les principales valeurs sont :

• Résultat de l'exercice	-9 690 200,00 €uros
• Capacité d'autofinancement	6 591 800,00 €uros
• Solde budgétaire global	-2 321 450,00 €uros
• Montant total de la Ressource Fiscale	2 357 950,00 €uros

Le Président Sanguinetti évoque également le futur Budget Primitif 2020 de la future CCI de Corse qui sera voté au plus tard le 31 mars 2020 (Arrêté Ministériel du 14 octobre 2019)

M. Patrick SANGUINETTI termine son exposé en remerciant les services pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

Le Président remercie M. Patrick SANGUINETTI et propose de procéder au vote.

L'Assemblée adopte le Budget Rectificatif-2/2019.

La délibération est ainsi rédigée :

Après avoir entendu la présentation du Budget Rectificatif-2/2019 ;

Après avoir procédé à l'examen des principales valeurs de ce Budget Rectificatif-2/2019 :

Total des produits de fonctionnement	**45 623 550 €uros**
Total des charges de fonctionnement	**55 313 750 €uros**
Résultat de l'exercice	**-9 690 200 €uros**
Capacité d'autofinancement	**6 591 800 €uros**
Total des opérations en capital	**19 217 050 €uros**
Montant de la Taxe pour Frais de Chambre	**2 357 950 €uros**
Solde budgétaire global	**-2 321 450 €uros**
Utilisation du Fonds de roulement net total	**-2 321 450 €uros**
Utilisation du Fonds de roulement net Patrimoine Propre	**-259 650 €uros**
Fonds de roulement net total en fin d'exercice	**43 185 879 €uros**
Fonds de roulement net Patrimoine Propre en fin d'exercice	**3 530 197 €uros**

Après avoir noté l'avis favorable de la Commission des Finances sur le vote de ce Rectificatif-2/2019, lors de la séance du 18 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse approuve le Budget Rectificatif-2/2019.

Délibération n° 02/29-11-2019/911

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

Puis le Directeur Général poursuit par la présentation de quatre délibérations relatives à des demandes d'autorisation d'emprunt sur les Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte Catherine.

Le Directeur Général tient à souligner qu'on observe souvent au plan national, des concessionnaires qui adaptent leur comportement au gré des moments et de l'endroit où ils se positionnent dans la durée de vie des contrats ; la CCI de Bastia et de la Haute-Corse a fait le choix d'intégrer une réalité économique de développement et malgré l'échéance proche des concessions, les programmes sont poursuivis de manière dynamique.

L'Assemblée Générale adopte chacune des délibérations comme suit :

I-c / Budget Rectificatif-2/2019 – Demande d'autorisation d'emprunt : Aéroport de Bastia-Poretta / Exploitation : 3 480 000 €

La délibération est ainsi rédigée :

La demande d'autorisation d'emprunt porte sur un montant global de 3 480 000€.

Elle est relative aux opérations d'investissements détaillées ci-dessous :

Réaménagement et extension de l'aérogare en zone coté piste (Phase 1)

Coût Prévisionnel : **2 200 000€**
Subvention Prévisionnelle : **0€**
Besoin de financement : **2 200 000€**

Objectif :

- Réaménagement du R+1 de l'aérogare
- Augmenter la capacité en passagers des salles d'embarquement et arrivées
- Améliorer la qualité de service rendue aux passagers

Contenu :

- Extension du bâtiment
- Aménagements intérieurs du bâtiment comprenant :
  - Le réaménagement et l'extension de la salle d'embarquement
  - Le déplacement de portes d'embarquement
  - L'extension et le réaménagement des salles d'arrivées
  - La reconfiguration des accès aux salles d'arrivées
- Le réaménagement des VRD associés (mise à niveau, écoulement des eaux...)
- Le réaménagement de l'accès au tri bagages arrivées
- La création d'accès extérieurs depuis le R+1 vers les postes avion tout en en assurant l'accessibilité des PMR (le nombre d'accès extérieurs devra être adapté aux nombres de portes d'embarquements) suivant la solution retenue par la maitrise d'ouvrage
- L'inversion de la salle d'embarquement nationale avec la salle internationale y compris tous les travaux afférents à ce déplacement
- L'aménagement de la coursive au R+1 de l'aérogare en salle d'embarquement permettant l'augmentation de la surface de la salle d'embarquement et son nombre de portes
- La création de cheminement d'accès escaliers, d'ascenseur et/ou d'escalator(s) pouvant permettre l'accès au R+1 depuis la salle d'embarquement au RDC et réciproquement
- La création d'accès extérieurs depuis le R+1 vers les postes avion tout en en assurant l'accessibilité des PMR (le nombre d'accès extérieurs devra être adapté aux nombres de portes d'embarquements) suivant la solution retenue par la maitrise d'ouvrage
- La conception et la modification de la signalétique liée à l'opération globale et aux travaux associés
- Le déplacement des locaux de la SATAB
- L'étude d'énergie associée.

La mobilisation de cet emprunt s'étalera sur 2 ans :

→ 800 000€ / 2019
→ 1 400 000€ / 2020

Travaux VRD (2ème tranche – Phase 2 et Phase 3)

Coût Prévisionnel : **1 200 000€**
Subvention Prévisionnelle : **720 000€**
Besoin de financement : **480 000€**

Objectif :
Cette opération permettra de renforcer la sécurité sur la double voie desservant la plateforme aéroportuaire et de desservir le PARIF et les parkings connexes et atténuera le risque d'inondation.

Contenu :
- Phase 2 : La création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales et d'un bassin de rétention d'eaux pluviales associé
- Phase 3 : La création d'un parking commercial véhicules et le réaménagement des parkings connexes, y compris le réaménagement du réseau d'assainissement des eaux pluviales à l'est du rond-point

La mobilisation de cet emprunt s'étalera sur 2 ans :
→ 200 000€ / 2019
→ 280 000€ / 2020

Remplacement et évolution des systèmes thermiques et aérauliques

Coût Prévisionnel : **2 000 000€**
Subvention Prévisionnelle : **1 200 000€**
Besoin de financement : **800 000€**

Objectif :
- Ces systèmes (chaudières, CTA, groupes de production d'eaux glacées) de nouvelles générations concourent sensiblement à l'amélioration des rendements énergiques par rapport aux équipements existants. Les déstratificateurs, le réseau de gaines et les rideaux chauds complèteront cette installation et permettront à la fois d'homogénéiser les températures dans les différents volumes et de réduire le phénomène de stratification notamment en période hivernale, réduisant ainsi nettement les surconsommations.
- L'ensemble de ces appareils sera piloté par l'intermédiaire de la supervision en fonction notamment des saisons ainsi que des plages horaires afin de mieux maitriser les consommations énergétiques et d'optimiser le confort pour les passagers

Contenu :
- Le remplacement des groupes de production d'eaux glacées, des chaudières et des pompes
- L'installation de déstratificateurs
- La pose de réseaux hydrauliques
- La création d'un réseau de gaines aérauliques en partie centrale
- La fourniture d'un chauffe-eau solaire
- Le remplacement des centrales de traitement d'air (CTA)
- La pose des rideaux d'air chaud sur les sas
- Le remplacement des VRV pour les bureaux en mezzanine
- La mise en place d'une gestion technique centralisée (supervision)

La mobilisation de cet emprunt s'étalera sur 2 ans :
→ 560 000€ / 2019

→ 240 000€ / 2020

La concession ne disposant pas de fonds propres en volume suffisant, ni de réserves dimensionnées pour ce niveau d'investissement, il est proposé de mobiliser un emprunt équivalent au montant prévisionnel du besoin de financement.

La demande d'autorisation est donc au total de :
2 200 000 + 480 000 + 800 000 = 3 480 000€

I/ Montant de l'emprunt à autoriser

3 480 000 € pour couvrir le besoin de financement

II/ Caractéristiques de l'emprunt à contracter

Taux : En vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 2.00%)
Durée : 15 ans
Modalités : Selon propositions de l'établissement de crédit
Simulation : Cf annexes 2, 3 et 4. Taux 2.00% et annuité constante

III/ Incidence sur le fonctionnement

Intégrée dans le budget concerné

IV/ Modification de l'échéancier de remboursement des emprunts de la Compagnie Consulaire en cas de mobilisation de l'emprunt objet de la demande d'autorisation

V/ Nature des ressources pour le remboursement

Produits de la Concession Aéroportuaire de Bastia

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse :

- Approuve les demandes d'autorisation d'emprunts ;
- Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations correspondantes auprès de l'autorité de tutelle ;
- Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des avis favorables du Concédant (Collectivité de Corse) sur le volume ainsi que sur la durée de ces emprunts ;
- Donne mandat au Président, une fois les autorisations obtenues, pour signer les contrats afférents à la mobilisation de ces emprunts.

Délibération n° 03/29-11-2019/912

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

I-d - Budget Rectificatif-2/2019 – Demande d'autorisation d'emprunt : Aéroport de Bastia-Poretta / Taxe Aéroport : 215 000 € :

La délibération est ainsi rédigée :

La demande d'autorisation d'emprunt porte sur un montant global de 215 000€ .

Elle est relative aux opérations d'investissements détaillées ci-dessous :

Vidéosurveillance

Coût Prévisionnel : **135 000€**

Besoin de financement : **135 000€**

Objectif :
Travaux destinés à la modernisation des installations existantes et à l'extension du réseau de vidéosurveillance dédié à la sécurité et à la sûreté de l'aérogare de Bastia-Poretta

Contenu :
Ces travaux permettront notamment de :

- Réhabiliter le réseau avec de la fibre de dernière génération et du réseau de catégorie 7

- Remplacer les caméras analogiques désuètes par des caméras IP 4K de dernière génération
- La fourniture de nouvelles cameras supplémentaires
- Remplacer le système d'enregistrement arrivant en fin de vie
- Installer un système de visionnage des caméras à distance et via mobile.

Migration et évolution du système de contrôle d'accès

Coût Prévisionnel : **80 000€**

Besoin de financement : **80 000€**

Objectif :
Travaux destinés à relever le niveau de sécurité de la plateforme
Moderniser et renforcer le système de contrôle d'accès en remplacement de l'existant devenu obsolète par un nouveau système beaucoup plus fiable afin de garantir nos obligations en matière de sûreté de la plateforme aéroportuaire.

Contenu :
Migration du système de contrôle d'accès actuel impliquant les changements technologiques suivants :

- Le remplacement des modules MTCA et des lecteurs
- La mise à jour du logiciel du serveur de contrôle d'accès

La concession ne disposant pas de fonds propres en volume suffisant, ni de réserves dimensionnées pour ce niveau d'investissement, il est proposé de mobiliser un emprunt équivalent au montant prévisionnel du besoin de financement.

La demande d'autorisation est donc au total de :
135 000 + 80 000 = 215 000€

I/ Montant de l'emprunt à autoriser

215 000 € pour couvrir le besoin de financement

II/ Caractéristiques de l'emprunt à contracter

Taux : En vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 2.00%)
Durée : 15 ans
Modalités : selon propositions de l'établissement de crédit
Simulation : Cf annexes 2 et 3. Taux 2.00% et annuité constante

III/ Incidence sur le fonctionnement

Intégrée dans le budget concerné

IV/ Modification de l'échéancier de remboursement des emprunts de la Compagnie Consulaire en cas de mobilisation de l'emprunt objet de la demande d'autorisation

Cf annexes 4, 5 et 6.

V/ Nature des ressources pour le remboursement

Taxe Aéroport

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse :

- Approuve les demandes d'autorisation d'emprunts
- Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations correspondantes auprès de l'autorité de tutelle
- Donne mandat au Président, une fois les autorisations obtenues, pour signer les contrats afférents à la mobilisation de ces emprunts.

Délibération n° 04/29-11-2019/913

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

I-e - Budget Rectificatif-2/2019 – Demande d'autorisation d'emprunt : Aéroport de Calvi Sainte Catherine / Exploitation : 650 000 €

La délibération est ainsi rédigée :

La demande d'autorisation d'emprunt porte sur un montant de 650 000€.

Elle est relative au réaménagement de l'aérogare.

Coût Prévisionnel : **650 000€**

Subvention Prévisionnelle : **0€**

Autofinancement **: 0€**

Besoin de financement : **650 000€**

Objectif :

- Augmenter la capacité d'accueil de la salle d'embarquement de 350 pax à 800 pax
- Déplacement des PIFS
- Création de nouveaux sanitaires
- Création de boutiques en salle d'embarquement
- Passage de 6 portes d'embarquement à 10 portes d'embarquement

Contenu :

- L'extension de la salle d'embarquement, la reconfiguration de cette zone avec le maintien de la perspective en sortie du PIF Passagers et la création de 3 portes d'embarquement supplémentaires en façade Est
- La démolition de cloisons
- L'étanchéité en matière de sûreté pour l'extension de la salle d'embarquement (murs, sols, plafonds)
- La création des sanitaires publics dans la salle d'embarquement national
- La création d'une troisième aubette aux arrivées internationales
- La reconfiguration des circuits des arrivées nationales pour les passagers
- Le déplacement de portes anti-remontées de flux nationales et internationales
- Les études, la modification et l'extension du réseau aéraulique et des systèmes thermiques de l'extension de la salle d'embarquement du sas arrivé et de la salle livraison bagages internationale
- Les études, la modification et l'extension de la VMC
- Les études, la modification et l'extension des installations électriques des nouvelles zones créées
- Les études, la modification et l'extension des équipements de sonorisation, de téléphonie, de contrôle d'accès et des réseaux existants pour le mobilier des portes d'embarquement
- Les études, la modification et l'installation de dispositifs de désenfumage
- Les études et la mise en place de matériels complémentaires pour le SSI
- L'installation des mobiliers pour les portes d'embarquement
- La mise en place de stores ou volets aciers résistants aux vents.

La mobilisation de cet emprunt s'étalera sur 2 ans :

→ 250 000€ / 2019
→ 400 000€ / 2020

La concession ne disposant pas de fonds propres en volume suffisant, ni de réserves dimensionnées pour ce niveau d'investissement, il est proposé de mobiliser un emprunt équivalent au montant prévisionnel du besoin de financement.

La demande d'autorisation est donc de 650 000€.

I/ Montant de l'emprunt à autoriser

650 000 € pour couvrir le besoin de financement

II/ Caractéristiques de l'emprunt à contracter

Taux : En vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 2.00%)
Durée : 15 ans
Modalités : Selon propositions de l'établissement de crédit
Simulation : Cf annexe 2, 3 et 4. Taux 2.00% et annuité constante

III/ Incidence sur le fonctionnement

Intégrée dans le budget concerné

IV/ Modification de l'échéancier de remboursement des emprunts de la Compagnie Consulaire en cas de mobilisation de l'emprunt objet de la demande d'autorisation

V/ Nature des ressources pour le remboursement

Produits de la Concession Aéroportuaire de Calvi

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse :

- Approuve les demandes d'autorisation d'emprunts
- Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations correspondantes auprès de l'autorité de tutelle
- Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des avis favorables du Concédant (C.d.C) sur le volume ainsi que sur la durée de ces emprunts
- Donne mandat au Président, une fois les autorisations obtenues, pour signer les contrats afférents à la mobilisation de ces emprunts.

Délibération n° 05/29-11-2019/914

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

<u>I-f - Budget Rectificatif-2/2019 – Demande d'autorisation d'emprunt : Aéroport de Calvi Sainte Catherine / Taxe Aéroport : 43 000 €</u>

La délibération est ainsi rédigée :

La demande d'autorisation d'emprunt porte sur un montant global de 43 000€.

Elle est relative à l'acquisition de Détecteurs de traces ETD.

<u>Coût Prévisionnel</u> : **43 000€**

<u>Besoin de financement</u> : **43 000€**

<u>Objectif</u> :
- Sécuriser tous les circuits d'accès passagers en zone coté piste
- Pouvoir détecter les traces d'explosifs sur d'autres circuits que l'inspection filtration des passagers tels que le PARIF et le PIF Personnel pour accéder à leur aéronef.

<u>Contenu</u> :
- Dotation deux équipements ETD (Explosive Trace Détection) permettant la détection de traces d'explosifs

La concession ne disposant pas de fonds propres en volume suffisant, ni de réserves dimensionnées pour ce niveau d'investissement, il est proposé de mobiliser un emprunt équivalent au montant prévisionnel du besoin de financement.

La demande d'autorisation est donc de 43 000€

I/ Montant de l'emprunt à autoriser

43 000€ pour couvrir le besoin de financement

II/ Caractéristiques de l'emprunt à contracter

Taux : En vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 2.00%)
Durée : 15 ans
Modalités : Selon propositions de l'établissement de crédit
Simulation : Cf annexes 2 et 3. Taux 2.00% et annuité constante

III/ Incidence sur le fonctionnement

Intégrée dans le budget concerné

IV/ Modification de l'échéancier de remboursement des emprunts de la Compagnie Consulaire en cas de mobilisation de l'emprunt objet de la demande d'autorisation

V/ Nature des ressources pour le remboursement

Taxe Aéroport

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse :

- Approuve les demandes d'autorisation d'emprunts ;
- Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations correspondantes auprès de l'autorité de tutelle ;
- Donne mandat au Président, une fois les autorisations obtenues, pour signer les contrats afférents à la mobilisation de ces emprunts.

Délibération n° 06/29-11-2019/915

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

I-g - Cession de quatre parcelles sises sur la commune de BIGUGLIA cadastrées section C n°338 d'une superficie de 2975m², section C n°339 d'une superficie de 24 600m², section C n°408 d'une superficie de 21 530m² et section C n°409 d'une superficie de 11 250m²

L'Assemblée adopte la délibération ainsi rédigée :

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu la loi n°2014 -1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives,

Vu le décret n°2015-840 du 08 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

Vu la loi n°2016-298 du 14 mars 2016 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

Vu le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse adopté par délibération de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017 (délibération n°05/30-11-2017/862) et sa version en vigueur à compter du 06 mars 2018 suite à l'homologation par le préfet de Région en vertu des dispositions des articles R.712-8 et R.712-6 du Code du Commerce,

Vu la délibération n° 11/31-01-2017/836 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2017 relative à l'habilitation de Monsieur Jean DOMINICI pour la durée de sa mandature à procéder à tout acte de cession et de mutation de biens appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie au nom et pour le compte de celle-ci,

Vu l'estimation de la valeur locative annuelle desdites parcelles sises à Biguglia cadastrées section C n°338 d'une superficie de 2 975 m2, section C n° 339 d'une superficie de 24 600 m2, section C n°408 d'une superficie de 21 530 m2 et section C n° 409 d'une superficie de 11 250 m2, réalisées par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 25 février 2013, par Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques, Monsieur Henri MARIN,

Vu l'estimation de la valeur vénale desdites parcelles sises à Biguglia cadastrées section C n°338 d'une superficie de 2975 m2, section C n°339 d'une superficie de 24 600 m2, section C n° 408 d'une superficie de 21 530 m2 et section C n° 409 d'une superficie de 11 250 m2 réalisée par l'Expert Foncier, Monsieur Henri MARIN, suite à la demande d'Avis Domanial en date 09 février 2018 restée sans réponse,

Considérant le courrier daté du 10 septembre 2019, par lequel la SAS AM Holding Riscamone sise 20235 Valle di Rostino s'est portée acquéreur desdites parcelles ;

L'Etablissement Consulaire, en l'absence de réponse de la Direction Domaniale sur la valeur vénale desdites parcelles au regard de la réglementation applicable notamment le Règlement National d'Urbanisme et les dispositions de la loi littorale et du PADDUC, a sollicité Monsieur l'Expert Immobilier et Foncier Henri MARIN, ancien Inspecteur Général du Service des Domaines du Département de la Haute-Corse et ancien Commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation, pour connaître la valeur vénale desdites parcelles :

Celui-ci indique dans son rapport d'évaluation des dites parcelles en date du 10 octobre 2019 que la commune de Biguglia ne possédant pas de documents d'urbanisme opposables au tiers, il est fait application pour l'évaluation desdites parcelles au Règlement National d'Urbanisme, des dispositions de la loi littoral et du PADDUC.

Pour l'expert foncier, lesdites parcelles étaient classées dans l'ancien P.O.S. de la commune dans une zone Ndi, zone Naturelle Inconstructible et Inondable.

Il précise qu'étant donné, d'une part, que les particularités physiques des terrains sont restées les mêmes et que, d'autre part, aucun travail portant sur les réseaux publics de distribution d'eau, d'assainissement, de distribution d'électricité ou d'amélioration de la desserte n'a été entrepris depuis cet ancien classement, *« on peut légitimement penser que le facteur physique n'a pas eu d'influence sur la valeur intrinsèque des parcelles ».*

En outre, il indique que les références qu'il dispose sur l'ensemble du secteur visité le 08 septembre 2019 font ressortir une fourchette de prix entre 0.27 € et 2 € le m2 soit une moyenne de 0.80 € le m2 pour des terrains inconstructibles à vocation le plus souvent agricole.

Ainsi, eu égard à la nature actuelle des parcelles à vocation agricole au caractère inondable de la zone, Monsieur le Président propose à l'Assemblée Générale de retenir la valeur de l'expert foncier concernant lesdites parcelles soit le montant total de 48 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président Jean DOMINICI, l'Assemblée Générale **:**

- Autorise Monsieur le Président Jean DOMINICI à procéder à la vente desdites parcelles sises à Biguglia cadastrées section C n° 338 d'une superficie de 2 975 m^2, section C n° 339 d'une superficie de 24 600 m^2, section C n° 408 d'une superficie de 21 530 m^2 et section C n° 409 d'une superficie de 11 250 m^2, moyennant le prix de 48 000 €uros fixé par l'Expert Foncier, à la SAS AM ENVIRONNEMENT immatriculée au RCS du tribunal de commerce de Bastia,

- Autorise Monsieur le Président Jean DOMINICI à signer et parapher tout document de ladite cession à titre onéreux établi par l'Etude Notariale qui sera dûment désignée avec le futur acquéreur.

Délibération n° 07/29-11-2019/916

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

<u>I-h - Convention pluriannuelle de partenariat CCI2B – Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) : Renouvellement sur la période 2020/2022</u>

M. Philippe Albertini précise qu'il s'agit d'une association au sein de laquelle la CCI est Membre. L'Association intervient dans le soutien aux porteurs de projets et de créations d'entreprises, soit sous forme de prêts d'honneur, soit sous forme de garantie d'emprunt. Une plateforme intéressante, fruit de deux outils - Corse Active et Initiative Réseau - qui se sont rapprochés et qui traitent de 150 à 200 dossiers par an.

L'Assemblée adopte la délibération ainsi rédigée :
<u>Rappel du contexte</u> :

Membres actifs de la plate-forme « Corse Financement » de la Collectivité de Corse, Corse Active Pour l'Initiative est une association issue de la fusion de deux outils financiers de la plateforme « Corse Financement » : « Corse Active » et « Initiative Réseau ».

Cette stratégie partenariale a permis le renforcement comme la lisibilité des actions et de l'offre d'accompagnement et de financement à destination des entrepreneurs.

« CAPI » intervient sur la phase de création d'entreprise et dispose de deux outils d'accompagnement financier, un Prêt d'honneur et une garantie d'emprunt.
Pour rappel l'association participe en moyenne à la création de 150 à 200 TPE par an.

Résultats 2017 :

- 152 TPE accompagnées et financées
- 2.33 M€ de garantie d'emprunt mobilisée
- 708 K€ de prêt d'honneur décaissé

Objet de la demande :

Par courrier en date du 16 septembre 2019, la Présidente de l'association sollicite la CCI2B pour un renouvellement du partenariat technique et financier sur une nouvelle période triennale 2020/2022.

Les termes de la convention demeurent inchangés (Cf. annexe), l'art. 2 durée est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue pour une période de 3 ans, elle entrera en vigueur au 1er janvier 2020 et prendra fin de plein droit au 31 décembre 2022 ».

Ainsi, sur la période 2020/2022,

La CCI2B s'engage à :

- Présenter les services de CAPI aux porteurs de projet qu'elle accueille si ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité de l'association ;
- Procéder à la vérification ou au montage et à la mise en forme des projets que CAPI lui transmettra. Cette prestation est réalisée gratuitement par les services de la CCI ;
- Déléguer un de ses techniciens pour participer au Comité Technique afin de préparer les Comités d'Engagement ;
- Mettre à la disposition de Corse Active, les locaux de ses antennes décentralisées (sous réserve de leur disponibilité) ;
- Nommer un membre titulaire et un membre suppléant habilités à siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Corse Active s'engage à :

- Présenter les missions et services de la CCI2B aux porteurs de projet et aux entreprises déjà soutenues ;
- Associer la CCI2B à l'ensemble de ses opérations de promotion organisées sur le territoire de la Haute-Corse ;
- Inviter la CCI2B au Comité d'engagement chaque fois qu'un projet situé en Haute-Corse y sera examiné ;
- Tenir informée la CCI2B des suites réservées aux dossiers qui auront été orientés ;
- Fournir chaque année, dans le mois qui suit la clôture de son exercice, un état financier du budget de fonctionnement ainsi qu'un état détaillé de ses interventions ;
- Fournir un bilan complet de ses interventions au terme des 3 exercices.

→ **Participation financière de la CCI2B :**

La participation financière de la CCI2B est fixée à 30 000 € pour toute la durée de la convention.

Cette participation est destinée à couvrir les frais engagés par Corse Active pour mettre en œuvre la présente convention.

La programmation budgétaire s'effectuera de la manière suivante : 30 000 € sur 3 ans, soit :

- 10 000 € en 2020,
- 10 000 € en 2021,
- 10 000 € en 2022,

imputés sur le budget de la DET - section 115.

Les participations 2020, 2021 et 2022 seront versées dès réception du rapport d'activité et du bilan financier de l'exercice précédent et du budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Vu le courrier daté du 16 septembre 2019 par lequel la Présidente sollicite la CCI2B pour un renouvellement du partenariat technique et financier ;

Considérant la qualité du partenariat établi depuis plusieurs années, au bénéfice des entreprises sur le territoire de la Haute-Corse ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Services aux Entreprises - Intelligence économique - TIC réunie le 16 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse réuni le 22 octobre 2019 - délibération n° 07/22-10-2019 ;

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse :

- Se prononce favorablement sur la signature de la convention pluriannuelle de partenariat 2020 / 2022 CCI2B - Corse Active pour l'Initiative, telle que détaillée supra et annexée à la présente ;

- Acte le renouvellement, pour représenter la CCI2B au Conseil d'Administration de Corse Active pour l'Initiative, des désignations suivantes :
  - En qualité de Titulaire : Mme Catherine MORACCHINI
  - En qualité de Suppléant : M. Antoine ROSSI

Délibération n° 08/29-11-2019/917

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

<u>I-i - Plan d'actions en faveur de la réduction des pollutions atmosphériques des navires dans les ports de Commerce de Bastia & de l'Ile-Rousse</u>

Le Directeur Général tient à souligner la qualité du travail des services techniques des concessions portuaires sur ce sujet ainsi que d'autres.
Il s'agit d'un programme important. Les services de la CdC sont très engagés et essaient de venir complémenter par un soutien financier.

La délibération est ainsi rédigée :

Engagée de longue date sur les enjeux environnementales, la CCI de Bastia et de la Haute-Corse a engagé de multiples actions en faveur du développement durable sur les plateformes portuaires dont elle est gestionnaire. Parmi lesquelles, la rationalisation de la gestion des déchets, la réduction des émissions sonores et enfin la réduction des émissions atmosphériques des navires lorsqu'ils sont à quai.

L'émission de particules fines et de polluants par les cheminées des navires est un sujet particulièrement prégnant tant du point de vue de la population des villes portuaires que des institutionnels, et évidemment des compagnies maritimes et gestionnaires de ports.

S'agissant de la réglementation en vigueur, les règles de navigation sont encadrées par l'Organisation Maritime Internationale, qui fixe les seuils à ne pas dépasser, pour la teneur en soufre des combustibles marins au taux maximal autorisé de 3.5%. La convention MARPOL issue de la Directive 2012/33/UE du 21 novembre 2012 modifiant la directive 1999/32/CE, limitera dès le 1er janvier 2020 la teneur en soufre des carburants marins de 3,5% à 0,5%.

Malgré l'utilisation au 01/01/2020 d'un fioul plus « léger » pour la navigation et les manœuvres dans les ports, l'intérêt de disposer d'un branchement à quai durant toute la durée des escales et notamment pour les escales longues reste un sujet d'actualité et prioritaire.

Même s'il n'existe actuellement aucun cadre réglementaire, les ports insulaires ont décidé de participer à cette démarche en équipant leurs quais, afin que les navires qui le souhaitent puissent se brancher durant toute la durée de leur escale.

Le réseau EDF, n'étant, pour l'heure, pas suffisamment dimensionné pour raccorder l'ensemble des postes à quai en énergie électrique, la CCI2B a recherché des solutions techniques pour équiper progressivement les ports de commerce de Bastia et de l'Ile-Rousse.

Face à de fortes contraintes techniques liées d'une part à la configuration spatiale des infrastructures, d'autre part à la faiblesse des ressources disponibles sur le territoire insulaire, et faisant suite au Conseil de l'Energie, de l'Air et Climat Corse (CEACC), la CCI2B a établi à l'occasion du comité technique du 15 novembre dernier, le plan d'actions suivant :

- **Installation de groupes électrogènes (GE) sur les quais (Bia) :** Dans l'attente des travaux permettant le raccordement des quais au réseau public de distribution d'énergie électrique l'hypothèse de la mise en service d'un générateur à quai semble être la solution la plus rapide à mettre en œuvre. Un premier GE sera installé au quai Est, quai quotidiennement fréquenté par le cargo de la DSP en escale longue.
- **Raccordement au réseau « EDF » (Bia) :** Pour garantir une alimentation constante et sécurisé d'environ 10M Wa, un travail conjoint avec EDF doit être engagé afin de trouver les solutions pour augmenter les puissances d'alimentation des stations de conversion prévue dans le Plan de Protection de l'Environnement.
- **Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'électrification des postes à quai, assistée par un maître d'ouvrage (Bia)** : Cette action est concomitante avec la précédente. Il s'agira notamment, une fois le port connecté au réseau, d'équiper chaque quai d'énergie en moyenne tension en tenant compte des caractéristiques techniques des navires qui fréquentent habituellement chacun des quais concernés.
- **Etude Cold Ironing (Ilr)** : A partir du débriefing d'une première expérience sur Bastia, la CCI2B envisage la possibilité de dupliquer la solution du GE, au quai de la jetée sur le port de l'Ile-Rousse. Parallèlement sera également étudiée par EDF la possibilité d'un raccordement au réseau public.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance des fiches ci-annexées,

L'Assemblée Générale approuve le plan d'actions relatif à la création d'un service de fourniture d'énergie électrique à quai dans les ports de Bastia et de l'Ile Rousse et donne mandat à Monsieur le Président pour poursuivre cette démarche dans tous ses aspects techniques, administratifs et réglementaires.

Délibération n° 09/29-11-2019/918

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

I-j - INTERREG MARITTIMO IT-FR / Direction de l'Enseignement-Formation : Participation au projet GIM (Giovani in Movimento)

La délibération est ainsi rédigée :

Contexte :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse a été sollicitée par la Camera di Commercio Riviere di Liguria- Imperia-La Spezia-Savona pour participer au projet GIOVANI IN MOVIMENTO – GIM.
G.I.M. est un projet qui prévoit des expérimentations pour les jeunes en sortie des parcours de formation « traditionnels » liées aux activités touristiques et commerciales centrées sur la connaissance et l'utilité des productions agro-alimentaires de qualité typiques du territoire.

Dans cette logique, ces activités favorisent le développement du tourisme vert et la valorisation des spécificités territoriales et accompagnent les participants vers des perspectives de projets professionnels concrets.

Objectifs :

- Développer les vocations et les projets professionnels dans les domaines de l'agro-alimentaire et du tourisme,
- Favoriser la mobilité transfrontalière avec des échanges de jeunes,
- Améliorer le taux d'employabilité des jeunes dans le domaine du tourisme,
- Permettre la réalisation d'expériences de travail dans les différents pays,
- Valider des compétences professionnelles.

Budget Global et répartition financière par partenaire :

GIM	Taux FESR	Part FESR	Part partenaire	Budget Global Eligible €
Camera Di Commercio Riviere Di Liguria Imperia La Spezia Savona	85%	58 000	10 235	68 236
Confcommer cio imprese per l'italia –Nord Sardegna	85%	72 100	12 706	84 706

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse	85%	84 000	14 823	98 823
Signum Società Cooperativa Consortile ar.l.	85%	35 900	6 353	42 352
TOTAL	**85%**	**250 000**	**44 117**	**294 117**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse approuve la candidature de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse au projet « GIM » inscrit au titre de la coopération européenne du PO INTERREG MARITTIMO IT-FR et donne mandat à Monsieur le Président pour accomplir l'ensemble des actes administratifs relatifs à ce projet.

Délibération n° 10/29-11-2019/919

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

I-k - Création d'un dispositif inter consulaire de collecte permanente des besoins en compétences des entreprises

Un dossier qui réunit tous les consulaires à la fois les CCI de Corse et les Chambres de Métiers de Corse qui se sont coalisés pour essayer d'adapter l'offre de formation aux entreprises.

La délibération est ainsi rédigée :

L'une des priorités du **Grand Plan d'investissement** 2018-2022 lancé par l'Etat concerne le développement des compétences pour faciliter l'accès à l'emploi. 15 Mds € seront dédiés à l'axe "Édifier une société de compétences" de ce plan.

Il est mis en œuvre via un Plan d'investissement compétences (PIC) qui est porté sur le quinquennat par les services de l'Etat en coopération avec les Régions.

Ce PIC se décline dans des **Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences** signés par l'Etat et les Régions intéressées, en associant les partenaires régionaux. Il prévoit également des appels à projets nationaux.

La Collectivité de Corse a signé le PRIC en septembre 2018 pour une période de 5 années pour un montant global de 28 M€.

Enjeux et objectifs :

Contribuer à une collecte plus efficace des besoins en compétences des entreprises pour permettre d'accélérer la transformation des commandes de formation, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives.

-

Nature de l'action :

Créer dans le cadre du Programme Régional Investissement dans les Compétences Corse (PRIC Corse) un dispositif régional inter consulaire (CCIR et CRMA) de collecte permanente des besoins en compétences des entreprises sur l'ensemble de la Région Corse (20 000 entreprises dont 19 000 TPE).

Missions :

1/ Regrouper et développer les missions « Relations Entreprises » quotidiennes des Consulaires au travers d'un dispositif régional permettant un questionnement permanent des entreprises sur leurs besoins en compétences actuels et futurs.
2/ Produire au travers d'une plateforme régionale « Gestion Relation Client » les données issues de ce dispositif.
3/Fournir ces éléments de collecte mensuels à la Collectivité de Corse pour la construction d'une offre de formation personnalisée et adaptée aux besoins de l'économie permettant tout autant la mise en œuvre de formation sous trois mois que l'intégration de données actualisées en vue d'un plan prévisionnel d'actions à court et moyen terme.

Processus de l'action :

Mise en place de la méthodologie et accompagnement de l'action dans un cadre inter consulaire :
1- Nomination d'un référent inter consulaire en charge de mise en œuvre et de la coordination du projet.
2- Mise en œuvre de la méthodologie : Le référent inter consulaire, le référent CDC et les agents inter consulaires désignés pour la collecte travailleront en mode collaboratif pour construire la méthodologie de collecte des données.

- Elaboration des outils de collecte des besoins (grille, questionnaire, outils informatique, …)

- Formation des agents consulaires au travers d'un plan de formation dédié Relations Entreprises et volet RH (compétences, métiers, organisation, …). L'objectif est d'acquérir la technicité nécessaire pour accompagner l'entreprise dans l'expression de ses besoins mais aussi pouvoir apporter un conseil sur la gestion des RH de l'entreprise. La TPE (95% du tissu économique) devra faire l'objet d'une attention toute particulière ce qui fait aussi la nouveauté d'un tel dispositif.
Il s'agit d'un accompagnement au traitement de la problématique de l'expression des besoins par l'employeur lui-même, de façon personnalisée tout en lui apportant l'aide nécessaire sur le volet RH sachant que ce type d'entreprises ne possède pas l'organisation adéquate.

- Elaborer un plan marketing pluriannuel de collecte (face à face, stratégie digitale, développement cross canal de collecte des besoins, réunions d'information, conférences, clubs, …).

- Accompagner le plan Marketing par un plan d'actions annuel permettant de déterminer en N- 1 le planning des visites et les événements liés à ce thème de l'emploi-formation en partenariat avec les acteurs concernés.

- Organiser le suivi régulier et permanent de la collecte au travers d'un comité CDC/inter consulaire en charge de diffuser l'information auprès des autres opérateurs de la formation et/ou auprès des services de la CDC concernées notamment pour la mise en œuvre rapide des formations au travers d'un futur accord-cadre.
La 1ère année s'inscrit dans un cadre expérimental et devra permettre de mieux appréhender la mise en œuvre des actions post-collecte en termes de déclenchement des commandes, de logistique, de financement, ...

- Gestion de la remontée des besoins auprès de la Collectivité de Corse (méthode et outils). Il est à noter que la plateforme régionale inter consulaire ne nécessite pas l'acquisition d'un logiciel. En effet, la CCI de Bastia et de la Haute-Corse possède un outil performant de Gestion Relations Client avec le logiciel EUDONET qui est déjà déployé sur l'ensemble des sites de la CCI en Haute-Corse et à la CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud *[https://fr.eudonet.com/crm/cci/]*. Dans

ce cadre le déploiement régional serait donc immédiat avec la mise en place d'une connexion VPN et des licences supplémentaires. Seule une action de formation sera nécessaire pour les nouveaux agents.

- Bilan annuel et plan d'amélioration.

Acteurs et partenaires :
Les Directions de la Collectivité de Corse intervenant sur ce champ, la DIRECCTE, les partenaires sociaux, Pôle emploi, l'ARML, …

Fonctionnement :

Pilotage de l'action par la Collectivité de Corse dans le cadre de la mise en place de ses outils de collecte et de gestion des données des différents partenaires.

Signataires de la Convention :

- CCI de Corse
- CCI de Bastia et de la Haute-Corse
- CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Modalités de Financement :

Période 2019/2022 : **900 000 €**

- 2019 : 300 000 €
- 2020 : 200 000 €
- 2021 : 200 000 €
- 2022 : 200 000 €

Critères d'évaluation :

- Nombre de contacts « entreprises », par filière, par territoire, …
- Nombre de demandes traitées
- Nombre de formations proposées
- Nombre de demandeurs d'emplois formés
- Taux d'insertion professionnelle / aux besoins formulés
- Taux de satisfaction des entreprises
- Durée moyenne de mise en œuvre d'une action de formation

Vu l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse réuni le 24 septembre 2019, délibération n°04/24-09-2019 ;

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse prononce un avis favorable à la création de ce dispositif Inter consulaire de collecte permanente des besoins en compétences.

Délibération n° 11/29-11-2019/920

Pour : 26	*Contre : -/-*	*Abstention : -/-*

Le Président poursuit l'ordre du jour et passe la parole au Directeur Général

II - Information de l'Assemblée Générale :

M. Philippe ALBERTINI procède à un point d'actualité sur les textes et les évolutions majeures que le Président a évoqué dans son propos liminaire. Les documents joints au dossier de séance illustrent les évènements.

Concernant la Loi PACTE, grâce au travail collectif des services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de M. Michel CASTELLANI notre député, cette partie du chemin est un succès.

Également un succès la production du schéma directeur et le décret du 22 août 2019 portant création de la CCI locale d'Ajaccio et de la Corse du Sud et de la CCI locale de Bastia et de la Haute-Corse.

Néanmoins, concernant l'étude prévue par l'article 46 de la loi pacte : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des CCI et des CMA de Corse auprès de la Collectivité de Corse, la consultation n'est pas lancée, il est temps que cette convention signée par l'état, la collectivité de Corse et les CCI donne lieu à une traduction effective et à une publication pour que cette étude soit lancée.

Concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la CCI Bastia et de la Haute-Corse par la Chambre Régionale des Comptes, le Directeur Général rappelle que la Chambre Régionale des Comptes de Corse avait ouvert, par courrier recommandé daté du 12 juillet 2019, un contrôle des comptes et de la gestion de la CCI2B.

Ce contrôle, qui concernait plusieurs chambres consulaires dont la CCI de Corse, intervenait dans le cadre d'une enquête nationale et est principalement axé sur la mission d'appui aux entreprises, suite à la promulgation de la Loi PACTE, et sur l'organisation du réseau.

Le questionnaire de 39 questions intégrait également des questions intéressant particulièrement notre institution et la CCIC, ayant trait au dossier d'expérimentation d'une réforme spécifique du réseau des CCI en Corse.

Les réponses de la CCI ont été restituées dans les délais requis soit le lundi 9 septembre 2019.

Le rapport définitif devrait être rendu en fin du 1er trimestre de l'année prochaine.

Concernant le Prêt à taux Zéro « Investissement & Développement » : après une très lente évolution, plus de trois ans d'instruction pour que ce projet simple et efficace, c'est à partir du 5 décembre que le dispositif pourra être lancé et les PME PMI pourront bénéficier de ces prêts, 50 000 euros maximum sur une durée de 6 mois.

Puis le Président passe la parole à **M. Michel CASTELLANI**, **Député** qui reformule son total soutien et souligne qu'il est indispensable de progresser collectivement. M. CASTELLANI rappelle également le rôle prépondérant des CCI dans le développement économique de la Corse.

Puis le Président Jean DOMINICI passe la parole **à M. François RAVIER, Préfet de la Haute-Corse.**

M. le Préfet de Haute-Corse prend la parole et souligne la compétence, le professionnalisme de la CCI et la parfaite mise en phase avec les politiques gouvernementales afin de maintenir la cohésion sociale.

Le Préfet de la Haute-Corse félicite également la Chambre de Commerce et d'Industrie sur ses actions entre autres concernant les nuisances des navires, parfaitement adaptées aux normes européennes ainsi que ses actions sur le commerce de proximité qui s'inscrivent dans la stratégie nationale du gouvernement en faveur du commerce de proximité.

M. le Préfet note également la qualité du travail sur les dossiers présentés par la CCI, toujours très clairs et très complets, l'investissement et le poids du travail quotidien réalisés par les services de la CCI se reflètent au travers de tous les éléments exposés.

L'émotion de cette dernière séance se mesure.

Dans la perspective d'avenir, la CCI est prête pour rentrer dans la CCI de Corse.

Il renouvelle tout son soutien et son savoir-faire ainsi que le soutien des services de l'Etat auprès de la CCI dans cette évolution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président Jean DOMINICI remercie chaleureusement toute l'assistance et lève la séance à 12 heures 30.

Approuvé par l'Assemblée Générale de la CCI de Corse en date du 27 février 2020, [Délibération n°03/27-02-2020/206]

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI
Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de Corse